

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1737

Artikel: Zurich : législation au pif. [Suite], En matière fiscale, la foi ne sauve pas toujours
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

spécialistes de la nutrition ont découvert qu'elle était le seul produit végétal à contenir un acide gras poly-insaturé (oméga-3) qui joue un rôle dans la synthèse de substances actives pour la régulation des fonctions cardio-vasculaires et immunitaires. La culture du colza occupe aujourd'hui plus de 20'000 hectares et les surfaces cultivées ont augmentées de 20% depuis l'an 2000.

Comme chaque année, la fédération suisse des producteurs de céréales et les huileries se sont entendues sur les quantités à produire, les conditions de prise en charge et le schéma des prix. Bel

exemple d'économie administrée et verrouillée, direz-vous. Les frais de transformation seront abaissés de 3,5%, les coûts de commercialisation diminueront également. Il est vrai que chaque année ou presque et ce sera encore le cas au 1er juillet 2007, les taxes à l'importation des oléagineux sont abaissées par l'office fédéral de l'agriculture. La filière du colza doit s'adapter en permanence, ce qui n'est bien sûr pas forcément négatif.

Mais le colza est une culture très «technique», bien adapté à nos terrains et à notre climat, très intéressante du point de vue de la préservation des sols,

avec des perspectives intéressantes non seulement dans l'alimentation, mais également dans la production énergétique et, ce qui ne gâche rien, donnant une superbe allure aux paysages de nos campagnes lors de la floraison printanière.

Il appartiendra en définitive aux consommateurs de faire la différence entre l'huile importée et celle répondant aux exigences du label de production «Suisse garantie» qu'appliquent nos agriculteurs en ce qui concerne les PER (prestations écologiques requises), l'absence d'OGM et l'utilisation de semences certifiées.

Zurich: législation au pif, suite

En matière fiscale, la foi ne sauve pas toujours

Jean-Daniel Delley (20 juin 2007)

C'est maintenant confirmé: l'allégement fiscal consenti par le Grand Conseil zurichois en faveur des gros actionnaires coûtera au canton non pas 20 millions comme annoncé par le gouvernement dans son message, mais 30 à 35 millions par an, à quoi il faut ajouter un manque à gagner équivalent pour les communes.

L'administration cantonale ignorait les estimations effectuées par l'Administration fédérale des contributions portant sur l'ensemble des

cantons. Des estimations qui ont permis de mettre en doute les chiffres de l'exécutif zurichois et qui étaient connues des politiciens et des médias. L'Office cantonal des impôts a non seulement travaillé sur des données fédérales périmées, il les a de plus mal interprétées. Ce qui a fait dire à la magistrate responsable des finances que la communication entre Zurich et Berne devait être améliorée. C'est le moins qu'on puisse dire.

Ces nouveaux chiffres restent encore très approximatifs. Zurich, comme la plupart des cantons, ne dispose pas de données fiables sur les actionnaires et leurs participations.

L'argument du gouvernement zurichois et de la majorité du parlement relève donc du pari: cet allégement va donner un signal positif à l'économie et par conséquent améliorer les rentrées fiscales. Comme quoi, pour légiférer, il suffit d'avoir la foi.